

Arrivé à la mairie  
de REIGNIER-ESERY 74030  
Le 13 JUIN 2022

	C	Observations
Elus		
DGS		
DSC		
DST		
DSP		
COMPTA		
URBA/ENV		
POLICE		
COMM		

**Mairie de REIGNIER-ESERY**  
Monsieur Le Maire, Lucas PUGIN  
197, Grande Rue  
74930 Reignier-Esery

Direction : Etudes, territoires et Marchés  
Ref : BB/JB/ML  
Affaire suivie par : Jordan BRANGEON  
A l'attention de : Monsieur Le Maire, Lucas PUGIN

Annecy, le 07 juin 2022

Objet : Avis CMA sur projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de REIGNIER-ESERY

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de REIGNIER-ESERY, et je vous en remercie. Après examen du dossier, j'ai le plaisir de vous adresser notre avis sur le projet.

#### L'activité artisanale sur Reignier-Esery :

##### Evolution du nombre d'établissements et poids de chaque secteur dans l'artisanat total

	2016	2022	Evolution 2016-2021	Poids dans l'artisanat total
<b>Alimentaire</b>	10	16	+60%	10%
<b>Bâtiment</b>	43	52	+21%	31%
<b>Production</b>	16	19	+19%	11%
<b>Services</b>	44	79	+80%	48%
<b>Total</b>	113	166	+47%	100%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, REIGNIER-ESERY compte **166 établissements artisanaux**, dont près de la moitié dans le secteur des services qui est aussi le secteur marquant la plus forte augmentation en 5 ans (expliqué notamment par l'explosion du nombre de microentreprises). La tendance est bonne pour l'ensemble des secteurs qui évoluent positivement.

**Sur la création d'un secteur 2AUbcv :**

Vous indiquez le souhait de permettre le changement de destination dans les trois zones 2AU du secteur du centre-ville. Une d'entre elle a, a priori, une fonction commerciale ou de service aujourd'hui (activités de boucherie, de pompes funèbres, d'assurances, et immobilière). Autoriser le changement de destination dans ces secteurs pourrait grandement fragiliser l'activité commerciale du centre-ville si un changement de destination du commerce ou des services vers du logement devait avoir lieu. D'autant plus que le PADD du PLU cible le secteur de la Grande Rue pour le maintien et le développement de l'activité commerciale et de services sur la commune. Pour éviter des changements de destination non souhaités par la collectivité, et notamment des changements de destination qui pourraient impacter le linéaire commercial, nous vous préconisons de dédier ce nouveau zonage 2AUbcv uniquement au secteur concerné par le projet de réhabilitation que vous portez.

**Sur la reconversion d'un bâtiment existant en zone agricole :**

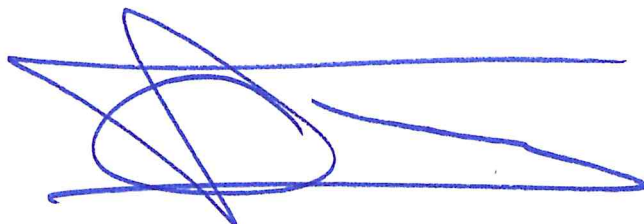
Vous indiquez le souhait de reconvertir un bâtiment aujourd'hui inexploité en bâtiment dédié à de l'activité artisanale. Les professionnels de l'artisanat, notamment de l'artisanat productif ou du BTP, rencontrent des difficultés à s'implanter sur le département et particulièrement sur les secteurs frontaliers, en raison d'une pression foncière importante. La reconversion de bâtiments inexploités permet donc d'élargir l'offre d'immobilier dédié à ces activités artisanales. Nous soutenons donc ce projet de reconversion.

Nous prenons également note de toutes les autres modifications que vous mentionner dans le rapport, sur lesquelles nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

**Compte tenu des éléments versés au dossier, la Chambre de Métiers Auvergne-Rhône-Alpes, sensible à la préservation des activités artisanales de proximité, émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de la remarque énoncée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

Olivier TAVERNIER  
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name and title.